

ACDT

Société par actions simplifiée
au capital de 7 500 euros

Siège social : 689 Route de la Chapelle Saint Paul

69640 LACENAS

451 725 907 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

DU 12 MAI 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à **13 455,29 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice **13 455,29 euros**

Un prélèvement sur le compte "Autres Réserves" **6 547,21 euros**

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à 20 002,50 euros

A titre de **dividende** global à l'Associé Unique **20 002,50 euros**
Soit **26,67 euros** par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour et jusqu'au **30 septembre 2025**.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 002,50 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.



L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au **prélèvement forfaitaire unique (PFU)** de 12,8 %, pour **les personnes physiques** qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au **barème progressif** après application, le cas échéant, d'un **abattement de 40 %**.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
Le Président
Thierry DEMULE



Désignation de l'entreprise		A C D T				Néant *	
Adresse de l'entreprise		0000 Rue Hameau Saint Paul 69640 LACENAS					
SIRET		4 5 1 7 2 5 9 0 7 0 0 0 1 3					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
						Exercice N clos le 2024-12-31	
		Brut		Amortissements - Provisions		Net	
		1		2		3	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *	010	012			
		{ Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *		028	49 643	030	30 618	19 025
	Immobilisations financières * (1)		040	30	042		30
	Total I (5)		044	49 673	048	30 618	19 055
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	13 235	052	6 617	6 618
		Marchandises *	060	8 100	062	4 050	4 050
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	7 864	070		7 864
		{ Autres * (3)	072	33 172	074		33 172
	Valeurs mobilières de placement		080	11 742	082		11 742
	Disponibilités		084	83 220	086		83 220
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	157 332	098	10 667	146 665
	Total général (I + II)		110	207 005	112	41 285	165 720
PASSIF						Exercice N NET	
						1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120				7 500
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				750
	Réserves réglementées *		130				
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131				132 307
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		138				13 455
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	Total I		142				154 013
Provisions pour risques et charges		Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				2 484
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		168				3 064
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169				4 748
	Comptes courants d'associés		173				1 411
Autres dettes		175					
Produits constatés d'avance		174					
Total III		178				11 707	
Total général (I + II + III)		180				165 720	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Designation de l'entreprise		A C D T				Néant ☐		Exercice N clos le	
A - RESULTAT COMPTABLE								2024-12-31	
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	16 121	
	Production vendue *	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			Services *		217		218	28 806	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						228		
	Autres produits						230	12	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	44 938	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						234	11 311
Variation de stock (marchandises)						236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						238			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)						240			
Autres charges externes (dont crédit-bail : - mobilier - immobilier)						242	33 508		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)				243		244	6 217		
Rémunérations du personnel						250			
Charges sociales						252	7 086		
Dotations aux amortissements (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39,1-2°, al.3 du CGI)				255		254	8 758		
Dotations aux provisions						258	10 667		
Autres charges		{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259		262	376	
			Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	77 921		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(32 983)		
Produits financiers				(III)	290				
Produits exceptionnels				(IV)	290	46 600			
Charges financières				(V)	294	162			
Charges exceptionnelles	{	Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		347		300			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquième D)		348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)	308				
2 - BÉNÉFICE OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	13 455		
B - RESULTAT FISCAL		Rep. le bén. compt. c. 1, déf. compt. c. 2		312		13 455	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles				316				
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles				318	6 778			
	Provisions non déductibles				322				
	Impôts et taxes non déductibles				324	4 748			
	Divers et intérêts excédentaires optés crs d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dépenses de réintégration)		249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				258				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				259				

DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprise nouvelle (44 sécies)	988		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	
				Jeune entreprise innovante (44 sécies A)	989	
	Zone restruct. défense (44 terdecies)	127		Zone revitalisation rurales (44 quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		(FRR) France Ruralisée Revitalisation (art.44 quindécies A)	181	
	ZFANG 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344	
	Bassins urbains à dynamiser -BUD (art. 44 sécies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septécies)	993	
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit			348	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			855	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			843	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			845	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			847	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			848	
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			841	
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			849	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéf. c. 1, déf. c. 2				352	
	Déficits	Déficit de l'exerc. reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)			358	
		Déficits antérieurs reportables 36 281 dont imputés sur le résultat :				
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéf. c. 1, déf. c. 2				370		
I REINTEGRATIONS DIVERSES					Montant	
II DEDUCTIONS DIVERSES					Montant	
Plus-value sur cession de cartes d'agent commercial exonérée en application de l'article 238 quindécies du CGI					46 600	

4